

PGMR conjoint 2022-2028 Liste des mesures

SEPTEMBRE 2021



Mesures		MRC des Laurentides		
		Responsable	Échéancier	Coût
Mesures spécifiques à la réduction à la source et au réemploi				
1	Bannir graduellement les produits à usage unique (ex. sac de plastique)	MRC et municipalités	2022-2023	À l'interne
2	Interdire l'enfouissement des boues	Déjà en place à la RIDR	s/o	s/o
3	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage	Municipalités, RIDR et MRC	2022-2023 et en continu	À l'interne
4	Évaluer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres	Municipalités, RIDR et MRC	2022-2024 et selon les besoins	À évaluer selon les besoins des écocentres
5	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire (ex. Recyc-Québec)	Comité suivi PGMR	2024-2025	À l'interne
Mesures spécifiques à l'optimisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles				
6	Planter et/ou optimiser les services écocentre (<i>services spécifiques aux ICI</i>)	Municipalités et RIDR	Ouverture été 2021 agrandissement à l'écocentre de SADM & implantation des recommandations de l'étude de Chamard 2024-2026	Estimé de coûts 3 208 007\$ & Plan et devis à élaborer selon les besoins respectifs
7	Agrandir les lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage de la RIDR et le LET de la RIDL	RIDR	Agrandissement du site de compostage en cours - Ouverture septembre 2021. Donc changement 2022	Estimé de coûts nets pour les 6 membres : 706 156 \$ (incluant la subvention pour les municipalités de la RIDR)
8	Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène	Municipalités et RIDR	2023-2024	n/a
9	S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes	Municipalités et RIDR	Déjà en place avec l'ouverture des écocentres régionaux le dimanche en été (effectuer un suivi et évaluer les besoins)	Déjà complété (à évaluer selon les besoins)
10	Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques	RIDR et MRC	Veille technologique : 2022-2025 Opérations : 2027-208	À évaluer
Mesures spécifiques à l'optimisation des services de collecte des matières résiduelles				
11	Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (ex. récupération des matelas)	RIDR et MRC	2022-2028	À évaluer selon les besoins
12	Poursuivre le déploiement de la récupération hors foyer (<i>îlots trois voies dans les lieux publics</i>)	Municipalités et MRC	2024-2026	À évaluer selon les besoins
13	Mettre en place la collecte à trois voies auprès des clientèles suivantes: multilogements, ICI, chalets locatifs, communautés religieuses, édifices publics, campings et pourvoiries	Municipalités	2022-2025	À l'interne
Mesures spécifiques à l'information, sensibilisation et l'éducation				
14	Poursuivre les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc)	Tous	2022-2028	À l'interne
15	Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC, ICI, événements ...)	MRC et SEL	2022 (prolongation de l'agent de sensibilisation) & en continu	À l'interne et à évaluer selon les besoins
Mesures spécifiques à l'information, sensibilisation et l'éducation				
16	Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri	Municipalités	2022-2023	À l'interne
17	Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)	Municipalités	2022-2025	À l'interne

Mesures		MRC des Laurentides		
		Responsable	Échéancier	Coût
Mesures spécifiques aux politiques et règlements				
18	Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.	Municipalités	2024-2025	À l'interne
19	Mettre en place les mesures incitatives suivantes tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns, gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées	Municipalités	2022-2024	À évaluer selon les besoins
20	Mettre en place des mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs, ratio du nombre de bacs ICI	Municipalités	À évaluer selon les besoins	À évaluer selon les besoins
21	Appliquer les règlements nombre de bacs, matières acceptées, émission de constats d'infraction si non-respect de la réglementation en place	Municipalités	À évaluer	À l'interne
22	Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale	Municipalités & MRC	2022-2028	À l'interne
23	Mettre à jour régulièrement au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles	Municipalités et MRC	Au besoin	À l'interne
Mesures en économie circulaire				
24	Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire	MRC et RIDR	2022-2028	À l'interne
25	Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes	MRC et RIDR	2022-2028	À l'interne
Demande aux instances gouvernementales				
26	Relancer le programme de récupération hors foyer pour les matières recyclables et compostables (ex. écoles)	MRC	2022-2024	À l'interne